

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.000
Objet

UTILISATION DES FONDS
SCOLAIRES 1969/1970
attribués aux écoles
primaires et C.E.G.

DATE DE CONVOCATION
23 novembre 1970

DATE D'AFFICHAGE
28 novembre 1970

Nombre de conseillers
en exercice 25
Nombre de présents 19
Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations

MAIRIE DE ROYAN
2 FEV. 1971
COURTIER
4888
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt sept novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, Adjo
MM. COLLE, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, FOUGET,
REIX, DOMEQ, BERLAND, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG, BETOUS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M^{me} BIDEAU par M. de LIPKOWSKI
Dr. GACHET par M. BUJARD
M. BOUCHET par M. MATRAS
M. TETARD par M. STIPAL

Absents : MM.

Monsieur VULTAGGIO

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 9 Septembre 1970, M. le Préfet a fait
connaître que les fonds scolaires attribués, au titre
de l'année scolaire 1969/70, s'élevaient à la somme de
33.900 FR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de répartition faites par la
Commission scolaire,

DECIDE :

- de répartir les fonds scolaires attribués aux Etablissements
d'enseignement public, au titre de l'année 1969/1970, sur
les bases suivantes :

1ère urgence

Etablissements du 2er cycle du 2eme degré

C.E.G. PELLETAN .

Financement des réparations effectuées au

Groupe scolaire 7.644,00 F

Etablissement du 1er degré

Ecole Jules FERRY

Financement des réparations effectuées

au groupe scolaire 12.639,00 F

2eme Urgence:

./.

RÉCÉPISSE EXPÉDIE
RECEPISSE ENVOYÉ le
13 DEC. 1970
Préfecture de la
CHARENTE MARITIME

2°/ 2eme urgence

Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire (crédit de 4 F,50 par élève)

Etablissements du 1er degré
2 298 élèves x 4,50

10.341,00 F

Etablissement du 1er cycle du 2eme degré
728 élèves x 4 F,50

3 276,00 -

TOTAL GENERAL 33.900,00 F
correspondant au crédit alloué .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

.....
.....
..... Pour extrait conforme

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice Matras
Maurice MATRAS

Approuvé conformément à la
délibération de la Commission
Départementale en date du 27 JANV. 1971

La Rochelle, le 28 JAN. 1971
Le Préfet :

Pour le Préfet et par autorisation,
L'Attaché, Chef du 3^{me} Bureau



Md7

PREFECTURE
de la
CHARENTE-MARITIME

Direction des Finances
et des
Collectivités locales

3ème Bureau

Fonds Scolaires
Année 19₆₉ - 19₇₀

1er cycle du second degré

Montant de la dotation :

10.920 FR

Commune de ROYAN

Etablissement C.E.G. PELLETAN (garçons)
C.E.G. Jules FERRY (filles)
Arrondissement administratif : ROCHEFORT

Canton : ROYAN

Arrondissement financier :

Perception : ROYAN

PROGRAMME D'EMPLOI

(Décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°) <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
- C.E.G. PELLETAN : financement des réparations effectuées au groupe scolaire	7 644,00
2°) <u>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</u>	
- C.E.G. PELLETAN (état joint) 372 élèves x 4,50 1 674,00	- 1.674,00
- C.E.G. Jules FERRY (état joint) 1.594,70 356 élèves x 4,50	- 1 602,00
REPORT.....	10.920, 00

Report

10.920 FR

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1.10.1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

5°) Equipements d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

TOTAL GENERAL

10.920

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie : Fait à ROYAN le 27 novembre 1970

Pour le maire
secrétaire d'Etat
aux affaires étrangères
Le premier adjoint:



~~Le Chef d'Etablissement, (2)~~

(1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal.

(2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public nationalisé.

Approuvé conformément à la délibération de la Commission Départementale en date du 27 JANV. 1971

LA ROCHELLE, le 28 JAN. 1971

LE PREFET,
Pour le Préfet et par autorisation,
L'Attaché, Chef du 3ème Bureau,



Handwritten signature

Avis de M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale:
"Favorable"

L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale à ROYAN

Handwritten signature

PREFECTURE
de la
CHARENTE-MARITIME

Commune de ROYAN

Direction des Finances
et des
Collectivités locales

Arrondissement administratif ROCHEFORT

Canton : ROYAN

3ème Bureau

Arrondissement financier ROCHEFORT

Perception : ROYAN

Fonds Scolaires
Année 1969 - 1970

PROGRAMME d'EMPLOI

(Décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

1er degré

Montant de la dotation
22 980 FRS

Nature des besoins

Crédit
envisagé

Ordre de priorité de l'utilisation

1°) Construction et réparation des bâtiments scolaires

Ecole Jules FERRY : financement des réparations
effectuées au Groupe scolaire

12 639,00

2°) Acquisition et renouvellement du matériel collectif
d'enseignement et du mobilier scolaire

Ecole La Clairière garçons (état joint)

1 138,50

Ecole La Clairière filles (état joint)

1 170,00

Ecole E. PELLETAN garçons

1.044,00

Ecole Maine-Geoffroy filles et garçons (état joint)

1 332,00

Ecole Louis BOUCHET garçons

841,50

Ecole Louis BOUCHET Filles

819,00

Ecole Jules FERRY Filles

1 152,00

Ecole Maternelle Jules FERRY

630,00

" " Maine-Geoffroy

477,00

" " La Clairière

697,50

" " Faupigné

346,50

" " Louis BOUCHET

693,00

à reporter...

22 980,00

./.

Report

22 980,00

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1.10.1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

5°) Equipements d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

TOTAL GENERAL

22 980,00

Fait à

le 27 novembre 1970



Pour le maire
Secrétaire d'Etat
aux affaires étrangères
Le premier adjoint:

Avis de l'Inspecteur
d'Enseignement Primaire :

"Favorable"
Inspecteur Départemental
de l'Éducation Nationale

Avis de l'Inspecteur
d'Académie :

Approuvé conformément à la délibération
de la Commission départementale en date
du 27 JANV. 1971

LA ROCHELLE, le 28 JAN. 1971

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation,
L'ACQUÉCHÉ, Chef du 3ème Bureau,

La Rochelle, le 11 JAN. 1971

Inspecteur d'Académie
Chef des Services Administratifs



H. ESTEPHE
H. ESTEPHE

Hel

